

maintenir une stratégie militaire fondée sur un scénario d'attaque par surprise sur un front où la surprise n'est plus possible. Et il est peu sensé de retenir en Europe le plus gros contingent militaire qu'ait connu le monde en temps de paix.

L'OTAN doit s'engager encore plus activement dans le dialogue dynamique sur la sécurité qui vient de s'amorcer entre l'Est et l'Ouest.

Dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements, l'OTAN devrait renforcer sa capacité et son rôle au titre des activités de vérification et de renforcement de la confiance. Des forces multinationales spécifiquement affectées à cette fin pourraient être déployées sur le terrain. L'OTAN devrait aussi envisager l'établissement d'un Centre de la vérification qui serait chargé de coordonner ces activités.

De plus, l'OTAN devrait abandonner sa rigide défense en avant au profit d'une approche plus souple faisant appel à des unités mobiles, qui pourraient comprendre des forces de nature multinationale.

Monsieur le Président, malgré sa valeur durable, l'OTAN a des limites - des limites qui lui viennent de son mandat et de sa composition. Il existe d'autres institutions dont le rôle doit être valorisé et renouvelé.

Il y a d'abord la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dont les membres représentent l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Union soviétique, et dont le mandat couvre un grand nombre de domaines.

Le rôle de la CSCE doit maintenant être élargi pour en faire l'architecte de la nouvelle Europe. En tant que complément de l'OTAN, la CSCE peut devenir un véritable instrument de coopération pour la sécurité, un instrument qui viendrait étayer la dissuasion en rassurant.

Jusqu'à maintenant, il manquait à la CSCE le cadre institutionnel aujourd'hui nécessaire pour instaurer une coopération efficace et suivie et pour renforcer la confiance.

Le Canada estime qu'une direction politique suivie s'impose aux plus hauts niveaux. Dans cette optique, il propose que la CSCE tienne une réunion annuelle au niveau des ministres des Affaires étrangères, et tous les deux ans au niveau des chefs de gouvernement. Cet organe politique pourrait servir de point de départ à un Conseil pour la coopération européenne, future tribune permanente pour le dialogue sur les questions paneuropéennes.